

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 MARS 2025

Folio n°

Le 19 mars 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à 18h30, au 70 avenue Jean-Jaurès, Salle de l'Association l'Age Heureux, sur convocation adressée à tous ses administrateurs du 04 mars 2025, par Monsieur Pierrick DUCIMETIERE, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en exercice.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration 19 février 2025 ;
2. Présentation du service Petite Enfance par la responsable de service ;
3. Compte de gestion 2024 du CCAS ;
4. Compte administratif 2024 du CCAS ;
5. Affectation du résultat 2024 du CCAS ;
6. Budget primitif 2025 du CCAS ;
7. Informations diverses.

Membres du Conseil d'Administration :

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Marc LOCATELLI – Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;

Alain COSTA – Jacqueline ODOIX – Claire POULIN – Lucienne THABUIS – Antipas TOUATAM.

Excusés avec procuration : Saïda HADDOUR (procuration à Pierrick DUCIMETIERE) – Bénédicte ESPINASSE (procuration à Lucienne THABUIS) ;

Excusés : Cyril KERGADALLAN, Stéphane DEVILLE-CAVELLIN.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quinze

* . * . *

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FEVRIER 2025

Ne suscitant aucune autre remarque particulière, le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 19 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

2- PRESENTATION DU SERVICE PETITE ENFANCE

A la demande du Conseil d'Administration, chaque responsable sera invité à venir présenter son service.

Pour ce Conseil d'Administration, Mme Jessica BRAY est intervenue afin de présenter les différentes structures gérées par le service petite enfance : crèches Pom'Canaille, crèche Rock'Coeur, Relais petite Enfance.

Des actions sont également menées sur le thème de la parentalité telles que :

- La conférence sur l'alimentation en collaboration avec Saint-Pierre-en-Faucigny et la MJC 0/6 ans le 19/05 du 19h30 à 21h à la maison des sociétés ;
- L'atelier culinaire, qui aura lieu un samedi après-midi (21/06) à la résidence autonomie Les Rocailles du Verger ;
- Le café des parents (1 par mois) qui aborde divers thèmes (le sommeil, l'alimentation...) ouvert à tous les parents et proposant un accueil pour les enfants à la crèche Pom'Canaille.

Intervention de Mme Marie FISCHER qui pose la question de la pénibilité du métier, à savoir si des actions préventives étaient mises en place ?

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 MARS 2025

Folio n°

Réponse : les gestes en crèche sont répétitifs et difficilement modifiables mais un travail est mené sur l'ergonomie du matériel, certains professionnels avec des restrictions médicales ne peuvent plus travailler avec des bébés.

3- COMPTE DES GESTION 2024 DU CCAS

Vu le compte de gestion remis par le Comptable Public et **considérant** que le compte de gestion établi par le Comptable Public est conforme au compte administratif du CCAS voté ce jour,

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, par **15 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 « ABSTENTION »**,

➤ **Approuve** le compte de gestion 2024 établi par le Comptable Public (SGC de Bonneville).

Après avoir obtenu toutes précisions utiles, et en avoir débattu, le Conseil d'administration :

➤ **PREND** acte du débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2025.

4- COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU CCAS

Le compte administratif du CCAS est présenté et commenté.

A l'issue de cette présentation, sous la présidence de M. Claude THABUIS, M. le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Résultat de l'exercice 2024

Les recettes de fonctionnement de l'exercice sont de 2 109 301.11€ contre 2 041 149€ de dépenses. Le résultat de l'exercice est de 68 152.11€. Compte tenu d'un excédent antérieur reporté positif de 227 875.92€, le résultat de clôture, avec une subvention de la commune de 923 271.08€, s'élève à 296 028.03€.

Les recettes d'investissement de l'exercice sont de 17 177.56€ contre 11 328.16€ de dépenses. Compte-tenu d'un solde d'exécution antérieur reporté (excédent de financement) de 19 956.02€, le solde d'exécution global s'élève à 25 805.42€ (excédent de financement) à fin 2024.

Comme la section d'investissement de 2024 génère un excédent de financement, il sera proposé pour l'affectation du résultat de clôture 2024 d'imputer en report (recette de fonctionnement du budget 2025), au compte 002 excédent de fonctionnement reporté l'intégralité du résultat de clôture, soit 296 028.03€.

Dépenses de fonctionnement

90% des crédits alloués en termes de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ont été consommés, soit 2 028K€. Les DRF sont en diminution de 9.7% par rapport au compte administratif 2023 (//CA23), soit -217K€.

Le chapitre 011 « charges à caractère général » représente 15% des dépenses (312K€). 87% des crédits de ce chapitre ont été consommés. Le niveau de dépenses est en diminution par rapport à 2023 de 8.4% (-28K€) Les principaux éléments sont les suivants :

❖ Les achats (comptes 60*** comprenant l'eau, gaz, électricité, carburant, alimentation, fournitures...) représentent 9% des dépenses (181k€) ; 91% des crédits ont été consommés. Les dépenses sont en baisse de 3.6% (-7K€) par rapport à 2023. On notera les mouvements suivants :

comptes	CA 2024	Evolution //CA23	% évolution	commentaires
60612 énergies	34k€	+7k€	+27%	Lié au prix de l'énergie
6042 prestations alimentaires	125k€	-8k€	-6%	Baisse d'activité des crèches (Rock Cœur)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 MARS 2025

Folio n°

- ❖ Les services extérieurs (comptes 61*** comprenant la location, entretien et réparation, assurance, documentation, formation...) représentent 3% des dépenses (63K€) ; 83% des crédits ont été consommés, soit -12% (-8k€) //CA23.

comptes	CA 2024	Evolution //CA23	% évolution	commentaires
615221 entretien bâtiments	6k€	-4k€	-37%	Economie ponctuelle
61551 entretien véhicules	2k€	-5k€	-69%	Pour une partie liée au transfert véhicule jeunesse sur commune

- ❖ Les autres services extérieurs (comptes 62*** comprenant les honoraires, rémunération d'intermédiaires, fêtes et cérémonies, affranchissement, télécommunication ...) représentent 3% des dépenses (68K€) ; 85% des crédits ont été consommés, soit -15% (-12k) //CA23.

Cette diminution provient pour l'essentiel du transfert du service jeunesse sur le budget communal (baisse au compte 6228 intermédiaires divers).

Le chapitre 012 « charges de personnel » représente 75% des dépenses, soit 1 533k€. 95% des crédits de ce chapitre ont été consommés.

Entre 2023 et 2024, les charges de personnel diminuent de 127K€.

Cette baisse de 7,7 % par rapport au CA 2023 s'explique comme suit :

- 148k€ (-8,9%) liés aux transferts de personnels (départ de 2 agents d'entretiens et 3 animateurs jeunesse / arrivée d'un animateur-prévention) ;
- + 51k€ liés aux évolutions statutaires (mise en place de l'indemnité de résidence, revalorisation des grilles indiciaires, avancements d'échelons et de grades) ;
- 29k€ liés aux postes non pourvus durant l'année suite à des problématiques de recrutement (notamment dans le secteur de la petite enfance).

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » représente 9% des dépenses (182K€). Il comporte les subventions à caractère social, les secours financiers, ainsi que le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de la résidence les rocailles du verger. 65% des crédits de ce chapitre ont été consommés. Les dépenses diminuent de 25% (-62K€) par rapport à 2023 en lien avec la baisse de la subvention d'équilibre au budget annexe les rocailles du verger à hauteur de 163k€ en 2024 contre 210k€ en 2023, ainsi que la moindre utilisation de l'enveloppe dédiée aux subventions aux associations (-15k€/CA23).

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'élèvent à 2 107K€. Elles sont supérieures aux prévisions de 3.1%. Elles sont hors subvention de la commune inférieures de 5% //CA23 (-62K€)

Le chapitre 70 « Ventes de produits, prestations de service » représente 26% des recettes (615K€). Les réalisations sont inférieures aux prévisions de 2.5% (-16k€) et de 15%//CA23, soit -113K€.

Comptes	CA 2024	Evolution //CA23	% évolution	commentaires
70632 redevances loisirs	0k€	-19k€		Transfert du service jeunesse sur la commune
7066 redevances sociales	241k€	-30k€	-6%	Baisse activité sur les crèches
70841 refacturation personnel	374k€	-65k€	-15%	Pas de refacturation à la commune et baisse refacturation au Verger

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 MARS 2025

Folio n°

Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations » représente 22% des recettes (508K€). Ce chapitre regroupe les aides de la CAF. +15%/CA23 en raison de régularisation sur exercice antérieur (recette ponctuelle).

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » représente 40% des recettes (937K€). Il se compose des loyers perçus (local EPDA, logements d'urgence) et de la subvention d'équilibre versée par la commune. Les réalisations sont conformes aux prévisions. La subvention passe de 867k€ en 2023 à 923k€ en 2024. La subvention aurait pu être moindre mais a été intégralement versée en raison de problème de trésorerie en fin d'année (retard de versement des aides de la CAF).

Le chapitre 013 « atténuation de charges » représente 2% des recettes (44K€) et se compose des remboursements d'assurance au titre des arrêts de travail.

Le chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté » correspond à la part de résultat de 2023 reporté en recette de fonctionnement sur l'exercice 2024. Il s'élève à 228K€ et représente 10% des recettes.

Dépenses d'investissement (détail p8 de la plaquette)

Les dépenses d'équipement brut sont de 8k€.

Les principales dépenses effectuées en 2023 portent sur :

- ❖ Du renouvellement de matériel informatique (1k€)
- ❖ Du mobilier (4K€)
- ❖ Du matériel pour la petite enfance (3K€)

Recette d'investissement

Le chapitre 001 « solde d'exécution antérieur reporté » s'élève à 20k€. Ce montant représente l'excédent de la section d'investissement à fin 2023 (recettes d'investissement de 2023 > aux dépenses d'investissement)

Le chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » s'élève à 3k€, correspondant au fonds de compensation de taxe sur la valeur ajoutée FCTVA.

Le chapitre 13 « subvention d'investissement » s'élève 1k€ au titre d'une subvention d'équipement pour la crèche.

Dettes : Le CCAS n'a plus d'emprunt.

Synthèse

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024		
Recettes de l'exercice		2 109 301,11
Excédent antérieur reporté		227 875,92
Total des recettes		2 337 177,03
Dépenses de l'exercice		2 041 149,00
Total des dépenses		2 041 149,00
Résultat de l'exercice		68 152,11
Résultat de clôture		296 028,03
SECTION D' INVESTISSEMENT 2024		
Recettes de l'exercice		17 177,56
Solde d'exécution antérieur reporté		19 956,02
Total des recettes		37 133,58
Dépenses de l'exercice		11 328,16
Total des dépenses		11 328,16
Solde d'exécution estimé de l'exercice		5 849,40
Solde d'exécution		25 805,42
Restes à réaliser en recettes		0,00
Restes à réaliser en dépenses		0,00
Solde des restes à réaliser		0,00
Excédent de financement		25 805,42

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 MARS 2025

Folio n°

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, par **13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 1 « ABSTENTION »** (M. FISCHER) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 conforme en tout point au compte de gestion 2024 établi par le Comptable Public.

Intervention de Mme Marie FISCHER qui pose la question du financement du Relais petite enfance ?

Réponse : 3 autres communes (Etaux, Amancy, Arenthon) participent financièrement en fonction du nombre d'assistantes maternelles qui fréquentent le RPE.

Intervention de Mme Marie FISCHER qui demande si le CCAS dispose encore de véhicules ?

Réponse : un minibus vient d'être réceptionné et servira principalement à la résidence autonomie. Ce véhicule a été entièrement financé par la publicité. L'ancien véhicule frigorifique sera mis en vente mais le CCAS attend de voir comment se passe le portage des repas avec l'ADMR.

5- AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU CCAS

M. le Président revient dans l'assemblée.

Suite au vote du compte administratif, il convient de soumettre, à l'approbation du conseil d'administration, la proposition d'affectation des résultats.

Considérant que la section d'investissement présente un excédent de financement de 25 805,42€ à fin 2024, il est proposé que l'intégralité du résultat de clôture (296 028,03€) soit affecté en recette de fonctionnement au budget 2025 au 002 Excédent de fonctionnement reporté (compte du plan comptable n° 110 report à nouveau).

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, par **15 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 « ABSTENTION »**,

- **Approuve** l'affectation du résultat de clôture à hauteur de 296 028,03 € au compte 110 report à nouveau (au budget 002 Excédent de fonctionnement reporté).

6- BUDGET PRIMITIF 2025 DU CCAS

Reprise du résultat 2024

Conformément à la délibération d'affectation le résultat de 2024 est repris au budget 2025 de la manière suivante :

La section de fonctionnement dégage à fin 2024 un résultat de clôture de 296 028,03€ repris intégralement en recette de fonctionnement 2025 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté ;

La section d'investissement dégage à fin 2024 un solde d'exécution excédentaire de 25 805,42€ repris en recette d'investissement 2025 au compte 001 solde d'exécution antérieur reporté.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 MARS 2025

Folio n°

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) s'élèvent à 2 249 968€. Elles augmentent de 10.9% soit 221 653€ par rapport au Compte Administratif 2024 (CA2024) et sont stables (-0.6%) par rapport au budget primitif de 2024 (BP2024)

Le chapitre 011 « charges à caractère général » s'élève à 374 729€. Ce chapitre se compose des achats de matières (énergie, repas crèches...) ce sont les comptes débutants par 60, des services extérieurs (entretiens, maintenances, frais de communication, prestations commandées par les services...) ce sont les comptes débutants par 61 et 62 et des impôts et taxes (comptes débutants par 63).

Les dépenses autorisées sont en hausse de 20% par rapport au CA 2024, soit 62 437€ et de 4.9%/BP2024 soit 17 369€. L'évolution se répartie dans les différentes composantes du chapitre 011 suivant le tableau ci-dessous.

		BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP25- CA24	Soit	Ecart BP25- BP24	Soit
011	Charges à caractère général	357 360,00	312 292,38	374 729,00	62 436,62	20,0%	17 369,00	4,9%
60	Achats	198 700,00	180 703,68	193 768,00	13 064,32	7,2%	-4 932,00	-2,5%
61	Services extérieurs	76 295,00	62 862,12	68 371,00	5 508,88	8,8%	-7 924,00	-10,4%
62	Autres services extérieurs	80 165,00	68 352,77	112 140,00	43 787,23	64,1%	31 975,00	39,9%
63	Impôts et taxes	2 200,00	373,81	450,00	76,19	20,4%	-1 750,00	-79,5%

Cette hausse entre le BP 2025 et le CA 2024 est à atténuer. Traditionnellement, sur le chapitre 011 « charges à caractère général » le niveau de consommation des crédits avoisine les 90%, ce qui représente un volant de crédits non consommés de l'ordre de 35 000€. Cela signifie qu'au terme de l'année 2025, les dépenses réalisées sur le CH011 devraient progresser en réalité de l'ordre de 8% sur un an, principalement du fait de nouvelles dispositions de service.

Au niveau des achats (comptes 60) : +13 064€ entre le CA 2024 et le BP2025 et - 4 932€ //BP2024

Sur le poste 6042 achat de prestations alimentaires, en 2024 baisse du niveau d'activité de la crèche Rock'cœur et du portage des repas. En 2025, le poste alimentation connaîtra une révision des prix du marché de 3.3%.

Au niveau des services extérieurs (comptes 61 et 62): + 49 296€ entre le CA2024 et le BP2025 et +24 051//BP2024

Les principales modifications portent sur :

L'ajustement en 2025 de certaines lignes budgétaires suite au transfert du service jeunesse sur le budget communal, comme notamment l'entretien des véhicules (-3 000€).

Des économies sur la téléphonie (3 000€) suite à la refonte du système informatique.

La résiliation puis la remise en concurrence du marché des assurances pour les véhicules (-4 400€).

L'externalisation à partir de 2025 du service de livraison des repas à domicile (+33 500€).

Chapitre 012 « charges de personnel »

Pour 2025, les charges de personnel du CCAS (Chapitre 012) sont prévues à 1 619 000€.

Elles augmentent de 86 050€ par rapport au CA2024 et sont budgétées au même niveau qu'au BP2024

Cette augmentation de 5,6% par rapport au CA 2024 s'explique comme suit :

+ 41 000€ (+2,6%) liés aux évolutions statutaires (avancements d'échelons et de grades, majoration indiciaire, augmentation des charges patronales)

+ 36 000€ (+2,4%) d'effet report relatif à des postes non pourvus en 2024 qui ont pu l'être en 2025 (profils qualifiés dans le secteur de la Petite Enfance) ;

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 MARS 2025

Folio n°

- + 14 000€ (+0,9%) liés à des remplacements d'absences longues durées ;
- 5 000€ (-0,3%) liés aux rationalisations et différentes réorganisations.

La masse salariale du CCAS est répartie de la manière ci-après :

- La rémunération brute versée aux agents s'élève à 1 125 000€.
Les rémunérations sont composées comme suit : 75% de traitement de base + 24% de primes + 1% de supplément familial et NBI.
- Les charges patronales s'élèvent à 465 000€.
- L'assurance statutaire s'élève à 29 000€.

Le budget du personnel comportent les dépenses liées à de l'action sociale ci-après :

- 2 800€ par an de participation à la protection sociale mise en place en 2019 (complémentaire et prévoyance santé)
- 2 700€ par an de participation aux titres restaurant mis en place en 2022
- 1 800€ de participation aux frais de déplacement (prime de transport, forfait mobilité durable)

Le CCAS compte 37 agents en activité, lesquels représentent 33.37 équivalents temps plein (ETP). Le CCAS compte également 5 agents en position de disponibilité.

Les 37 agents du CCAS se répartissent comme suit :

- 86% de femmes et 14% d'hommes
- 51% de fonctionnaires et 49% de contractuels

La moyenne d'âge des agents du CCAS est de 43 ans.

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : +71 228€ entre le CA 2024 et le BP2025 et – 28 618€ //BP2024

L'amélioration de la situation financière de la résidence du Verger permet de réduire la prévision de subvention d'équilibre entre le BP24 et le BP25 (-28 818€). L'écart de CA à BP25 (+47 839€) est technique. Il s'explique par le fait que le résultat de la résidence du Verger ne sera repris qu'en avril et qu'à ce stade le budget ne peut pas en tenir compte.

L'enveloppe dédiée aux subventions est maintenue au même niveau que les années précédentes. Elle a été peu consommée en 2024. C'est ce qui explique l'écart de 19 600€ entre le CA24 et le BP25.

Chapitre 66 « charges financières » : 1 000€

Il s'agit d'une provision pour l'utilisation de la ligne de trésorerie souscrite en novembre 2024.

Chapitre 67 « charges spécifiques » : 2 000€

Il s'agit d'une provision pour faire face aux éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

Recettes de fonctionnement

Le chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté » correspond à l'affectation du résultat de 2024 qui est intégralement repris en recette de fonctionnement au budget 2025 pour 296 028.03€.

Les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) s'élèvent à 1 971 100€. Elles diminuent de 135 671€ soit 6.4% par rapport au Compte Administratif 2024 (CA2024) et 72 711€ soit 3.6% par rapport au budget primitif 2024 (BP2024)

Le chapitre 70 « vente de produits, prestations de services » se compose des prestations réglées par les usagers pour les crèches et le portage des repas. Figure également la refacturation du personnel travaillant à la résidence le Verger. La prévision de recette est de 627 488€, ce qui représente 27.6% du budget, en hausse de 2.1% par rapport au CA 2024, soit 12 696€ et quasiment stable par rapport au BP2024.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 MARS 2025

Folio n°

La hausse par rapport au CA2024 s'explique par un retour à un niveau d'activité normal pour les crèches qui ont connu en 2024 une capacité d'accueil amoindrie en raison de difficultés de recrutement (postes qui n'ont pu être pourvus)

Le chapitre 74 « dotations, subventions, participations » se compose des aides de la CAF. La prévision de recette est de 392 615€, représentant 17.3% des recettes.

Les recettes du chapitre 74 diminuent de 115 977€ par rapport au CA2024 et de 34 885€ par rapport au BP2024
Suite à la refonte du système d'aide de la CAF, l'année 2024 a bénéficié de régularisations ponctuelles qui expliquent cet écart.
De plus l'évaluation faite pour 2025 se veut prudente.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion » regroupe les loyers perçus sur le local rue Perrine et les logements d'urgence à hauteur de 13 600€, ainsi que la subvention d'équilibre versée par la commune. La subvention budgétée s'élève à 892 396€. L'amélioration des comptes du CCAS et de son budget annexe la résidence le Verger permet une légère diminution de la subvention de 30 874€ (-3.3%) à périmètre constant.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » correspond aux remboursements d'assurance sur les arrêts de travail estimés à 45 000€.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 44 390€, elles se composent:

- ❖ Pour 4 366€ de mobilier pour la petite enfance, l'accueil d'urgence et l'accueil du CCAS
- ❖ Pour 3 500€ d'un lave-vaisselle professionnel pour la petite enfance
- ❖ Le solde disponible, soit 36 524€ est inscrit en réserve d'investissement.

Recettes d'investissement

Elles se composent :

- ❖ Du solde d'exécution antérieur reporté (excédent de la section d'investissement de 2024) qui peut être repris en nouvelles recettes de 2025 pour 25 805€.
- ❖ Du FCTVA pour 1 425€.
- ❖ Des dotations aux amortissements pour 20 000€

Dettes

Le CCAS n'a plus de dette.

Fongibilité des crédits

Il est proposé pour le budget 2025 de déléguer à M le Président du CCAS la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre globalisé 012).

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 MARS 2025

Folio n°

		BP 2025
70	Produits du domaine et ventes diverses	627 488,00
74	Dotations, subventions et participations	392 615,00
75	Autres produits de gestion courante	905 996,97
013	Atténuations de charges	45 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	2 840,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	296 028,03
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 269 968,00
011	Charges à caractère général	374 729,00
012	Charges de personnel	1 619 000,00
65	Autres charges de gestion courante	253 239,00
66	Charges financières	1 000,00
67	Charges spécifiques	2 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 269 968,00

		Budget primitif 2025		
		RAR 2025 Solde-Réserves	Nouvelles demandes	Total du budget
001	Solde d'exécution antérieur reporté	25 805,42	0,00	25 805,42
10	Dotations et réserves	0,00	1 425,00	1 425,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		25 805,42	21 425,00	47 230,42
21	Immobilisations corporelles	0,00	44 390,42	44 390,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	2 840,00	2 840,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	47 230,42	47 230,42

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, **par 14 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » (M. FISCHER) et 0 « ABSTENTION » :**

- **Approuve** le budget primitif 2025 du CCAS ;
- **Autorise** M. le Président du CCAS à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, hors charges de personnel et 7.5% des dépenses réelles pour la section d'investissement.

Intervention de Mme Marie FISCHER qui demande un bilan de la délégation du service de portage des repas à domicile à l'ADMR. Cela engendre-t-il des dépenses supplémentaires ou le budget est à l'équilibre ?

Réponse : Cela n'a pas engendré de dépenses supplémentaires, il y a un agent en moins et la possibilité d'augmenter le nombre de bénéficiaires. Un bilan plus précis sera fait dans 6 mois.

Intervention de Mme Marie FISCHER qui demande si le déménagement de la résidence autonomie est toujours prévu ?

Réponse : cela est toujours d'actualité mais le projet a pris du retard à cause du permis de construire (voir pour 2026). Pour information, même si la résidence autonomie actuelle était remplie complètement, l'équilibre financier ne serait tout de même pas atteint.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 MARS 2025

Folio n°

Intervention de Mme Jacqueline ODOIX qui demande quelle sera la capacité d'accueil de la future résidence autonomie ?

Réponse : 32 résidents pourront être accueillis (52 actuellement). La résidence actuelle n'est pas remplie et peine à attirer de nouveaux résidents.

Intervention de M. Antipas TOUATAM qui demande si c'est le coût facturé aux résidents qui pose problème ?

Réponse : la résidence est l'une des moins chères du Département mais son accessibilité est difficile en raison de la côte.

Intervention de Mme Marie FISCHER qui regrette de ne pas avoir un bilan d'activités du CCAS notamment quelles sont les actions du service prévention ? Comment cela se passe au relais petite enfance, la délégation portage des repas avec l'ADMR, quelle est la politique sociale vis-à-vis des seniors ?

Réponse : un rapport d'activités du CCAS sera établi.

7- INFORMATIONS DIVERSES

→ Informations Croix-Rouge :

- Loto de la Croix-Rouge a lieu le 15 mars à Rochexpo avec la présence de 621 joueurs (bilan positif),
- 39 tonnes de denrées distribuées en 2024,
- Nouveau partenariat avec un supermarché de Scionzier.

* _ * _ *

La date de la prochaine réunion est fixée:

Mercredi 11 juin 2025 à 18 h 30

* _ * _ *

L'ordre du jour étant épuisé,

la séance est levée à 20 h 00

Le Président du CCAS,
Pierrick DUCIMETIERE



* _ * _ *

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 MARS 2025

Folio n°

RAPPEL DES DELIBERATIONS DU PRESENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Numéro délibération	Intitulé délibération	Décision
DCA2025-03-19/01	Compte de gestion 2024 du CCAS	Approuvé à l'unanimité
DCA2025-03-19/02	Compte administratif 2024 du CCAS	Approuvé par 13 voix « Pour » et 1 « Abstention »
DCA2025-03-19/03	Affectation du résultat 2024 du CCAS	Approuvé à l'unanimité
DCA2025-03-19/04	Budget primitif 2025 du CCAS	Approuvé par 14 voix « Pour » et 1 voix « Contre »